

# SOLO Maître CoQ

## AVENANT N° 2 aux IC

Annexe WP : Lire

### ANNEXE WP

#### REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

Version mai 2021 – Traduction Commission Centrale d'Arbitrage

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

#### 6 PROGRAMME Lire

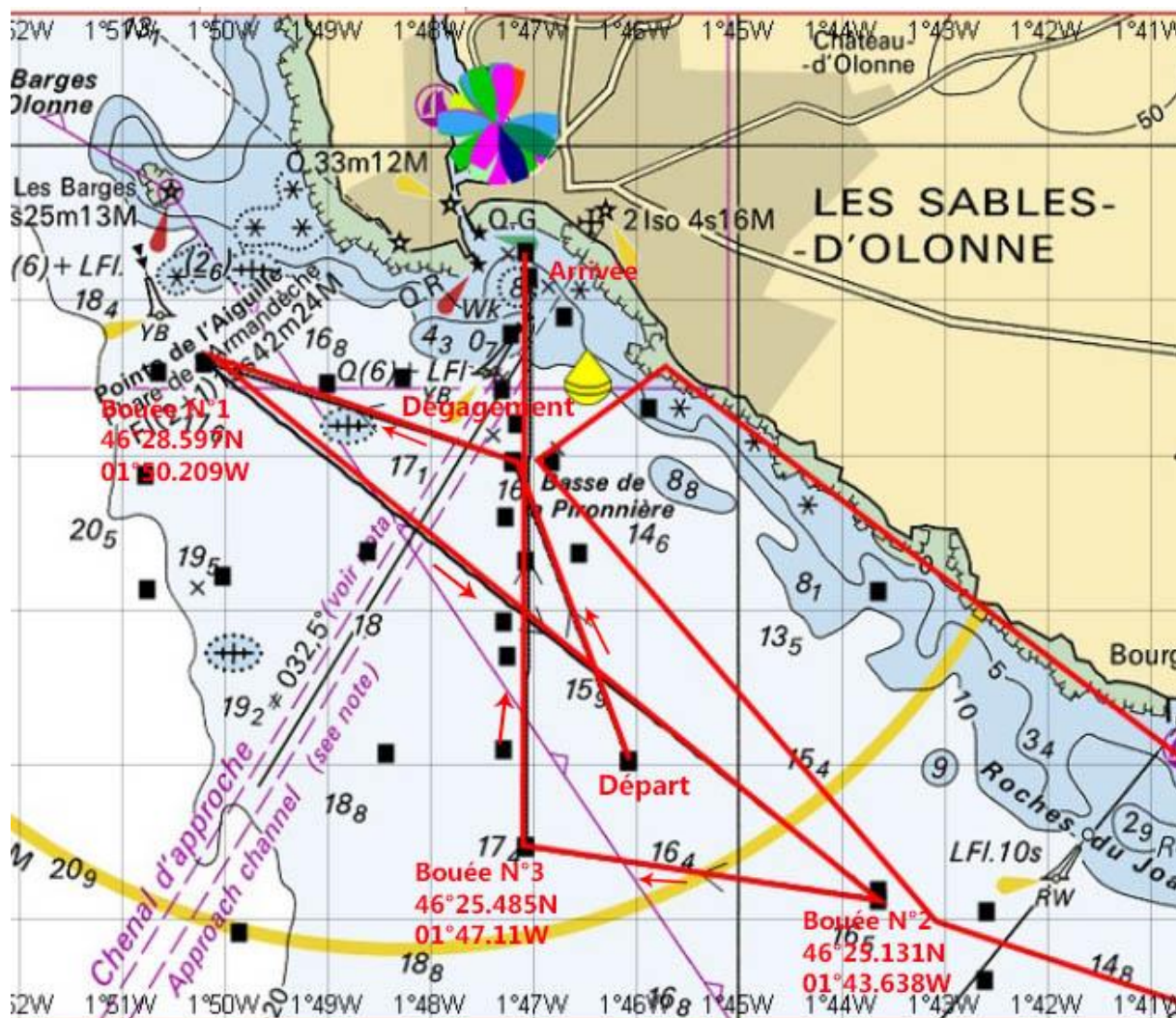
Mardi 14 mars PM 08h26 Coef 57	12h00 12h30 14h00	Briefing skippers (*) Départ ponton 1 <sup>er</sup> signal avertissement course inshore
Mercredi 15 mars	09h30 11h00 18h00	Départ ponton 1 <sup>er</sup> signal avertissement course inshore Briefing skippers (*)
Jeudi 16 mars PM 12h07 Coef 37	08h30 09h00 10h00 12h00	Emargement sur le ponton Mise en configuration Départ ponton 1 <sup>er</sup> signal avertissement grande course
Samedi 18 mars		Retour Grande course Diner des skippers (*)
Dimanche 19 mars	11h00	Remise des prix (*)

## 11 ZONES INTERDITES Lire :

La Zone interdite dans la baie des Sables, matérialisée par les 5 points du schéma en annexe, ainsi que la zone parcolien de Guérande matérialisée par les 10 points du tableau sont des obstacles.

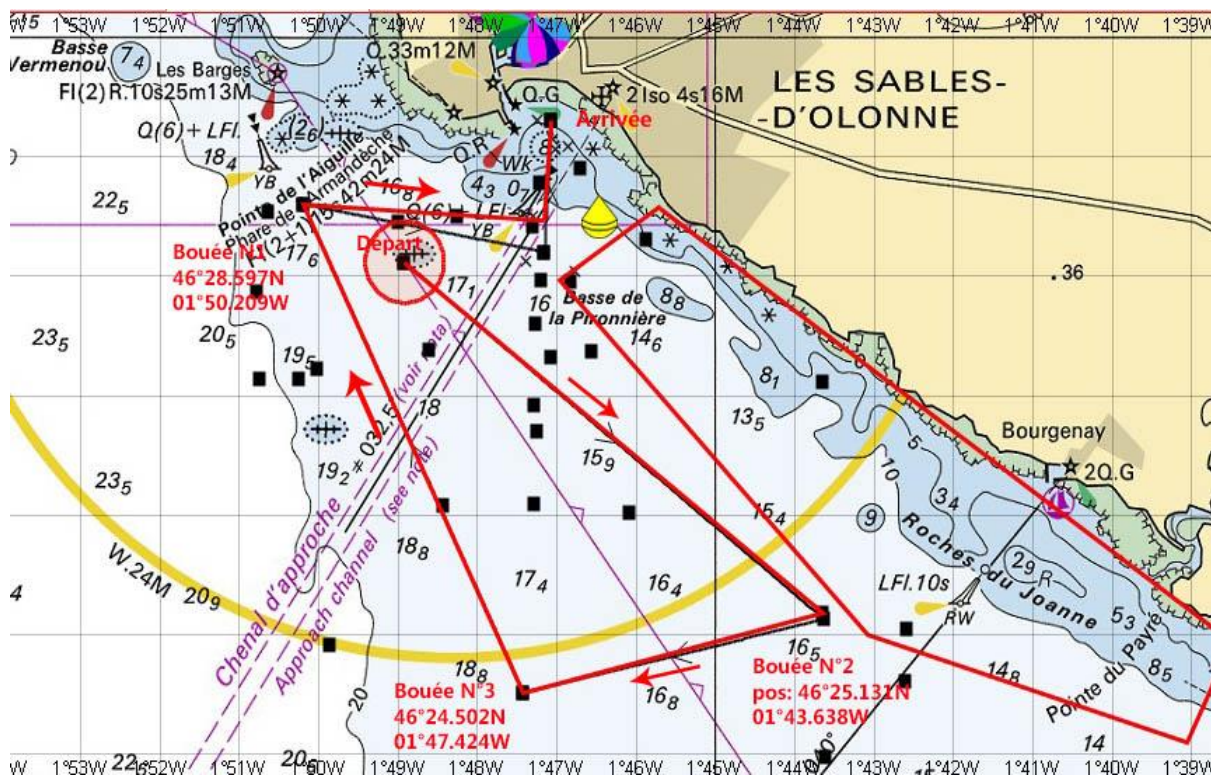
## PARCOURS

Remplacer parcours N°1 par : N°1Bis FLAMME N°1 (Longueur 17 Nm)



Marques	Coté requis
Départ (IC12.1 et 12.2)	
Bouée de dégagement éventuelle (IC 9.3)	
Bouée N° 1 (JAUNE)	A contourner en la laissant à bâbord
Zone interdite	A laisser à bâbord
Bouée N° 2 (JAUNE)	A contourner en la laissant à tribord
Bouée N° 3 (JAUNE)	A contourner en la laissant à tribord
Zone interdite	A laisser à tribord
Bouée cardinale Sud « Nouch Sud »	A laisser à bâbord
Ligne arrivée (IC 13.2)	

Remplacer parcours N°2 par : **N°2 Bis FLAMME N°2 (Longueur 15.5 Nm)**



Marques	Coté requis
Départ (IC12.1 et 12.2)	
Bouée de dégagement éventuelle (IC 9.3)	
Zone interdite	A laisser à bâbord
Bouée N° 2 (JAUNE)	A contourner en la laissant à tribord
Bouée N° 3 (JAUNE)	A contourner en la laissant à tribord
Bouée N° 1(JAUNE)	A contourner en la laissant à tribord
Bouée cardinale Sud « Nouch Sud »	A contourner en la laissant à bâbord
Ligne arrivée (IC 13.2)	

**Parcours grande course LIRE :**

Longueur du parcours : 340 milles environ

DEPART : Zone de départ, Baie des Sables. (voir IC S 11)

BOUEE de DEGAGEMENT (éventuelle) : Bouée cylindrique ROUGE.

Zone interdite à laisser à Bâbord. (devant Les Sables)

L'île de Ré à laisser à Tribord : balisage latéral du Pont de l'île de Ré à respecter

Bouée Marie-Anne, devant La Pallice à laisser à Tribord. (46°09.2000N - >> 1°15.08W)

Bouée Chauveau, à laisser à Tribord. (46°06.5693N - 1°16.0529W)

Tourelle Chanchardon, à laisser à Tribord. (46°09.8000N - 1°28.3000W)

Phare des Baleineaux, à laisser à Tribord. (46°15.4900N - 1°35.1200W)

Ile d'Yeu à laisser à Tribord

Bouée Les Galères à laisser à Bâbord. (47°18.7580N - 3°02.7576W)

Belle île à laisser à Bâbord.

Phare des Birvideaux à contourner et à laisser à Bâbord. (47°29.1596N -3°17.4724W)

Belle île à laisser à Bâbord.

Ile d'Yeu à laisser à Bâbord

Bouée Latérale Tribord Rochebonne NE (46°12.7N - 02°25.0W) à contourner et à laisser à Bâbord

Bouée Petite Barge à laisser à Bâbord. (46°28.9102N - 1°50.6323W)

Bouée Nouch Sud à laisser à Bâbord. (46°28.5473N 1°47.4068W)\*\*

Bouée Jaune « Mich'Bot 1 » en baie des Sables d'Olonne à contourner en la laissant à Tribord. (46°28,31N - 1°47,24W)\*\*

Zone interdite à laisser à Bâbord. (devant Les Sables)

L'île de Ré à laisser à Bâbord.

Bouée Houlographe (45°54.9N - 01°50.0W) à contourner et à laisser à Bâbord

Ile de Rè à laisser à Tribord

Zone interdite à laisser à Tribord. (devant Les Sables)

**PORTE entre bouée Jaune « Mich'Bot 2 » (46°28,66N - 1°46,90W) à laisser à tribord et bouée Nouch Sud à laisser à Bâbord. (46°28.5473N 1°47.4068W) (IC 13.1.1)**

**ARRIVEE entre le Phare Rouge Pos (46° 29.233N - 01° 47.516W) à laisser à bâbord et une bouée gonflable jaune équipée d'un flash light pos (46° 29.249N - 01°47.278W) à laisser à tribord.**

\*\*Marque où le parcours pourra être réduit ( IC 12.1 )

Le Directeur de Course

Denis Hugues

Le président du Comité de Course

Patrick Maurin